

**DELIBERATION  
N° 2012-001**

**Objet : Objectifs des 3 études : hydromorphologie et espaces cours d'eau, hydroélectricité et zones humides**



Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve

République Française

**SYNDICAT MIXTE D' AMÉNAGEMENT DE  
L' ARVE ET DE SES ABORDS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

**SÉANCE DU 12 juillet 2012**

L'an deux mil douze, le huit juillet à dix-sept heures trente, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée, s'est réunie à l'Agora de Bonneville, sous la présidence de Monsieur SADDIER Martial.

**MEMBRES PRÉSENTS :**

• **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**

- Communauté de Communes des Quatre Rivières : M. DUVAL
- Communauté de Communes du Genevois : M. JOUVENOZ
- Annemasse Agglo: M. BALSAT, M. BURGNIARD
- SIVOM du Haut Giffre : M. BOUVET
- Communauté de Communes du Pays Rochois : M. MOENNE, M. BUFFLIER
- Communauté de Communes Faucigny Glières : M. SADDIER.
- SIVOM du Pays du Mont-Blanc : M. BRONDEX
- Syndicat d'Aménagement du Borne : M. WATTIE

• **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**

- Chambre de Commerce et d'Industrie : M. COURANT
- Chambre d'Agriculture : M. PANSARD
- AAPPMA du Genevois : M. CANON
- Domaine Skiable de France : M. OLRV
- FRAPNA : Mme HEBERT
- ASTERS : M. SCHWOEHRER
- SNDEC : M. REYDET
- EDF : M. BLANCHER
- EAF : M. VANDAME
- UFC - Que choisir : Mme MENERAULT

• **Collège de l'Etat et des établissements publics :**

- Direction Départementale des Territoires : Mme. COLLOT
- Agence de l'Eau : Mme BESSON et Mme EXBRAYAT
- RTM : M. CHARLES
- ONEMA : M. AUBRUN
- ARS : M. REIGNIER
- DREAL : Mme LEROUX

• **Représentant du territoire Suisse (voix non délibérative) :**

- CIPEL : Mme CONDAMINES
- Electricité d'Emosson : M. BOULICAUT

Membres de la CLE : 26

Membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

Présents : 39

Mandats : 10

Absents : 3

Absents : 26

Membres du collège des utilisateurs et usagers :

Présents : 24

Mandats : 10

Absents : 0

Absents : 14

Membres du collège de l'Etat et des établissements publics :

Présents : 13

Mandats : 6

Absents : 1

Absents : 6

**MANDATS :**

• **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**

M.MOGENET (SIVM du Haut-Giffre) donne pouvoir à M. BOUVET (SIVM du Haut-Giffre). M. ANGELLOZ-NICOUD (SIA du Borne) donne pouvoir à M. SADDIER (CCFG), M.FOREL(CC4R) donne pouvoir à M.DUVAL (CC4R)

• **Collège de l'Etat et des établissements publics :**

L'ONF donne pouvoir au RTM

#### **MEMBRES EXCUSÉS :**

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**  
Conseil Régional : Mme DONZEL, Mme BILLET, SIVOM du Pays du Mont-Blanc : M. TISSOT, M. BURNET, M. MOLLARD, Conseil Général M. MOGENET, M. MUDRY, SIA du Borne : M. ANGELLOZ-NICOUD, SIVOM de la Région de Cluses : M. POUCHOT, M. CATALA, Communauté de communes du Genevois : M. ROGUET, Communauté de communes des 4 rivières : M. FOREL, Communauté de communes de la vallée verte : M. MUSARD, SIVM du Haut-Giffre : M. MOGENET.
- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**  
Mr le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs, FIB 74.
- **Collège de l'Etat et des établissements publics :**  
La Gendarmerie, M. le Préfet de Haute-Savoie, l'ONF, l'ONCFS

#### **MEMBRES ABSENTS :**

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**  
Conseil régional : M. CARBONNEL, Conseil Général : M. BAUD-GRASSET, CC du Genevois : M. GUILLON, SIVOM de la Région de Cluses : M. HERVE, M. MARTINELLI, M. HUGARD Annemasse Agglo : M. MAIRE, M. CONUS, M. LAPEROUSSAZ, M. SOULAT, Syndicat Intercommunal de Bellecombe : M. TOULEC, M. CHAPUIS, CC de la Vallée Verte : M. SANTONI, CC Faucigny Glières : M. MERMIN, SIVOM du Pays du Mont-Blanc : M. LAURENT,
- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**  
M. le Président de l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne, M. le Président du Comité Départemental de Haute Savoie de Canoë Kayak, M. le Président de l'ATMB, M. le Président de la Fédération des Chasseurs, M. le Président de l'UNICEM, M. SAVOINI (BTP74), M. le Président de PRO MONT-BLANC, M. le Président de Mountain Wilderness, M. FREGOLLENT (FDPPMA), M. le président de l'APPMA du Faucigny
- **Collège de l'Etat et des établissements publics :**  
M. le Préfet coordonnateur de bassin, M. le Préfet, M. le directeur de la Direction de la Protection des Populations, M. le Directeur de la Cohésion Sociale,
- **Représentant du territoire Suisse :**  
Canton de Genève : M. PASQUINI.

**Vu**, le Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-4 à L 212-11, et R 212-26 à R 212-34, L 214-1 à L 214-6 et R 214-1 à R 214-56,

**Vu**, l'arrêté n° DDEA-2009.796 du 6 octobre 2009, fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve,

**Vu**, l'arrêté n° DDT-2010.744 du 19 août 2010, portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve,

**Vu**, la délibération n° 2010-001 relative à l'élection de Monsieur Martial SADDIER à la Présidence de la CLE en date du 26 juin 2010,

**Considérant**, la réunion de la CLE du 27 septembre 2010 et son compte rendu,

### **VALIDATIONS DES OBJECTIFS DES ETUDES HYDROMORPHOLOGIE/ ESPACES COURS D'EAU, HYDROELECTRICITE ET ZONES HUMIDES**

Suite à la validation des objectifs des trois premières études complémentaires au diagnostic du SAGE, le travail des commissions thématiques a permis de définir les objectifs de trois autres études : une étude sur l'hydromorphologie et les espaces cours d'eau, une étude sur l'hydroélectricité et une étude sur les zones humides. Ces propositions d'objectifs sont soumises à la CLE et sont les suivantes :

#### **Pour l'étude hydromorphologie et espace cours d'eau :**

- **Identification des enjeux et définition des objectifs hydromorphologiques :**
  - Analyse des problématiques transversales,
  - Analyse des cours d'eau à fort enjeux,
  - Analyse des petits cours d'eau (typologie).
- **Délimitation d'un « espace cours d'eau » sur l'ensemble du réseau hydrographique**
  - Délimitation des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) suivant une méthode complète sur les secteurs le nécessitant,

- Délimitation des EBF suivant des méthodes simplifiées sur le reste du réseau hydrographique.
- **Définition de stratégies opérationnelles de restauration et/ou de préservation de l'hydromorphologie des cours d'eau :**
  - Stratégie et mesures « sur mesures » pour tronçons à enjeux (dont mesures relatives aux EBF)
  - Stratégies et mesures générales pour le reste du réseau hydrographique, dont conseils de gestion pour les petits cours d'eau,
  - Stratégies et mesures pour les problématiques transversales.
- **Concertation et accompagnement des acteurs.**

**Pour l'étude hydroélectricité :**

- **Synthétise et croisement des connaissances actuelles et la réglementation,**
- **Caractérisation détaillée des enjeux actuels,**
- **Caractérisation des enjeux futurs au regard du potentiel hydroélectrique, des enjeux environnementaux et des usages,**
- **Propositions à verser au SAGE ou à prendre en compte dans les futurs avis de la CLE, concernant :**
  - les ouvrages hydroélectriques existants,
  - les ouvrages futurs,
  - les modes de concertation et d'instruction,
  - les suivis et investigations complémentaires à conduire.
- **Elaboration :**
  - D'une « boîte à outil » à l'attention des porteurs de projet afin de produire les informations pertinentes au regard des enjeux du SAGE
  - D'une grille d'analyse à la CLE afin d'analyser les projets futurs et y répondre de façon pertinente

**Pour l'étude zones humides :**

- **Proposition de pistes de préconisations générales ou spécifiques à verser au SAGE :**
  - Proposer des secteurs sur lesquels l'**actualisation de l'inventaire départemental** des zones humides devra porter en priorité, sur la base de critères de sélection partagés,
  - Mieux connaître les **mécanismes de dégradation** des zones humides sur le territoire,
  - Définir des **mécanismes de protection** des zones humides,
  - Proposer des **zones humides prioritaires** pour le SAGE sur lesquelles définir des objectifs de gestion,
  - Parmi ces zones humides prioritaires, proposer des zones humides sur lesquelles réaliser des **plans de gestion.**
- **Définition d'une stratégie de communication et de sensibilisation.**

**APRES EN AVOIR DELIBEREE, LA CLE DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS (30 VOTES POUR) :**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** les objectifs des études complémentaires « hydromorphologie et espaces cours d'eau », « Hydroélectricité » et « Zones humides »

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** le lancement de ces études complémentaires sur la base des objectifs cités ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,

**Le Président,**

**Martial SADDIER**

